



Conseil économique et social

Distr. générale
17 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-deuxième session

1-5 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

**Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement aux niveaux mondial, régional
et national**

**b) Examen et évaluation du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population
et le développement et de sa contribution au suivi
et à l'examen du Programme de développement
durable à l'horizon 2030**

Déclaration présentée par l'International Federation of Medical Students' Associations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social²

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2019/1.

² La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Dans le cadre de l'examen à 25 ans du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notre organisation, l'International Federation of Medical Students' Associations, saisit cette occasion de souligner les réalisations dont nous avons été témoins dans la voie de l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. L'accès à l'éducation sexuelle et aux méthodes de planification de la famille est désormais une réalité pour beaucoup de femmes, ce qui leur permet d'exercer leur droit à la santé et de planifier leur famille en fonction de leur situation. Or le droit à la planification de la famille ne sera véritablement en vigueur que lorsque tous les êtres humains pourront avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent, au moment où ils le souhaitent. Ce droit n'est toutefois pas encore acquis dans toutes les régions du monde, du fait d'obstacles tels que : difficultés financières, manque d'autonomie en matière de prise de décision, absence de protections sociales et sanitaires, manque d'éducation, lois contraignantes, ou contexte de menaces ou de violences.

Bien que le taux de mortalité maternelle ait diminué de 44 % entre 1990 et 2015, plus de 800 femmes, dont la plupart dans des pays en développement, meurent encore chaque jour en raison de causes évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement. Les jeunes filles sont particulièrement exposées au risque de complications et de décès liés à la grossesse ou à l'accouchement, sans compter que leur âge les rend plus vulnérables face à d'autres obstacles.

En tant que jeunes professionnels de la santé, nous considérons que c'est à nous qu'il incombe de réaliser les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous espérons que les systèmes de santé favoriseront les droits en matière de sexualité et de procréation, pas seulement par des promesses mais par des mesures concrètes. Nous souhaitons que les services de santé sexuelle et procréative soient accessibles, abordables et accueillants pour toutes les personnes qui en ont besoin, peu importe l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'appartenance ethnique, le revenu ou tout autre statut. Il s'agit là d'une condition essentielle au dynamisme et à la santé des générations futures, et d'une exigence pour réaliser l'objectif de développement durable 3. En effet, notre attachement au Plan d'action de la Conférence aura un effet sur le Programme 2030 dans son ensemble et est essentiel pour ne pas faire de laïssés-pour-compte.

L'International Federation of Medical Students' Associations est déterminée à plaider en faveur d'un monde sûr et sans exclusive, où chaque personne est libre d'aimer et d'être aimée, de prendre des décisions éclairées concernant sa sexualité et sa vie de famille, et de jouir du meilleur état de santé et de bien-être possible. Pour ce faire, nous invitons les chefs d'État à s'engager à prendre les mesures suivantes :

- Faire en sorte que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation soient au cœur des systèmes de santé nationaux au titre de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Veiller à ce que les besoins en matière de contraception soient satisfaits et à ce que toutes les femmes enceintes et leurs nouveau-nés reçoivent des soins de santé de base sans que les frais à la charge des familles augmentent ;
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer des stratégies relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation qui reposent sur une conception intersectorielle de la problématique femmes-hommes, acceptent des définitions variées de l'amour, de la sexualité et des familles, et favorisent la participation active de la société civile, notamment des organisations de jeunes ;

- Ne laisser personne de côté. Investir des efforts et des ressources dans les programmes et les activités qui visent à atteindre les personnes dont les droits en matière de sexualité et de procréation sont particulièrement vulnérables, par exemple parce qu'elles sont défavorisées, n'ont pas accès à des infrastructures sanitaires et éducatives ou font face à la discrimination et à l'exclusion, ainsi que celles qui sont touchées par la violence ou le rejet sexistes ;
- Accroître le financement et les investissements en faveur des programmes conçus par et pour les jeunes et visant à favoriser leur participation active aux initiatives en matière de santé sexuelle et procréative, à les aider à prendre des décisions éclairées et réfléchies concernant leur santé et leur vie, et à leur fournir, sans stigmatisation ni jugement de valeur, les services de santé dont ils ont besoin.

Enfin, aucune mesure ne peut à elle seule aboutir au plein exercice des droits universels en matière de santé sexuelle et procréative. L'International Federation of Medical Students' Associations se félicite des travaux menés par les États Membres, les organismes et institutions des Nations Unies et les organisations nationales et internationales, et remercie les acteurs de la société civile de leur travail sans relâche ; elle souligne que seule une action concertée de la part des diverses professions permettra d'obtenir les résultats escomptés.

La cinquante-deuxième session de la Commission crée la possibilité d'une réelle participation des dirigeants mondiaux, des organisations de la société civile et de la population et d'un dialogue véritable entre ces acteurs. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra au-delà des salles de conférence et qu'il convaincra les décideurs, aux niveaux local et national, de passer des paroles aux actes.
